

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2014 À 10 HEURES

Centre administratif de la CUS – salle de réunion au 9^{ème} étage - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND

11-2014 Permis d'aménager rue du Parc à Entzheim

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis d'aménager – Rue du parc à Entzheim déposé par SCI LA CHOUC.

Le projet vise à réaliser un lotissement d'habitation. Il se situe en partie est de la commune en zone INA3. Le terrain d'assiette est de 9 526 m². On y trouve des bâtiments destinés à être démolis.

Le nombre de lots minimum est fixé à 14 et le nombre de lots maximum est fixé à 30.

Le plan de composition inscrit 12 maisons accolées par les garages et 2 bâtiments collectifs.

La part de logement aidé sera de 20 % des surfaces plancher qui sont de 5 715,60 m².

Le dossier ne donne pas le nombre total de logements qui seront produits.

Un contact avec le bureau d'études indique que les collectifs devraient compter entre 15 et 20 logements en R+1+Attique. Aussi le projet totaliserait entre 42 et 52 logements. La densité serait entre 44 et 54 logements à l'hectare.

Le projet au regard des orientations du SCOTERS

La commune d'Entzheim fait partie de la Communauté urbaine de Strasbourg. Au regard du SCOTERS est identifiée en zone de rayonnement autour des points de transport en commun intensif et/ou bénéficiant d'une offre complète de services/commerces du quotidien. C'est une commune proche de l'espace métropolitain et à ce titre, elle constitue un secteur privilégié de développement du SCOTERS.

Le Bureau syndical

sur proposition du Président

après en avoir délibéré,

décide de faire part de l'avis suivant :

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le permis d'aménager rue du parc à Entzheim n'appelle pas de remarques particulières, cependant le nombre total de logements devrait figurer dans le dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **13 OCT. 2014**

La publication le **13 OCT. 2014**

Strasbourg, le **13 OCT. 2014**



Le Président
Jacques BIGOT